

Objectif 5 : conserver les paysages, les milieux et les espèces du cœur

Marcoeur 27 relative aux activités de secours, de sécurité civile, de police et de douanes

Décret n°2009-448 du 21 avril 2009 du Parc national des Écrins: [article 18](#)

Le directeur peut délivrer des autorisations dérogatoires individuelles dans le cadre des missions d'entraînements des unités en charge des secours, de la sécurité civile, de la police et des douanes pour :

1° L'introduction des chiens lorsque les caractéristiques de la mission le justifient ;

2° Le survol du cœur, dans des conditions définies avec le chef de secteur afin de limiter les nuisances occasionnées par ces survols ;

3° Le campement et le bivouac, dans les lieux et pour la durée projetés de la mission et dans les conditions strictement nécessaires au bon déroulement de celle-ci; notamment en ce qui concerne l'utilisation d'objets sonores et d'éclairage individuel.

Référence ID de l'article : #3743

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-08-13 18:46